

COMMENT DEVENIR MEMBRE

Club Quad Nature Portneuf

Devenir membre du Club Quad Nature Portneuf, c'est obtenir le privilège d'effectuer des randonnées quad dans de merveilleux sentier bien aménager et bien entretenu. En plus, les membres du Club Quad Nature Portneuf ont le loisir de parcourir à longueur d'année tous les sentiers fédérés du Québec et ceux du Nouveau-Brunswick;

Comment devenir membre?

Il est très simple de devenir membre du Club Quad Nature Portneuf. Consultez la liste des points de ventes des vignettes FQCQ/Club Quad Nature Portneuf dans la section « Points de ventes ». Cette section vous indiquera les points de vente dans le comté de Portneuf et dans l'agglomération urbaine de Québec, et ce, pour obtenir votre vignette de droit d'accès aux sentiers ou votre laissez-passer valide pour une période de 3 jours. De plus, pour ceux qui le désirent, vous pouvez compléter le formulaire se trouvant à la page suivante et nous le transmettre par la poste. Votre vignette annuelle ou estivale vous sera transmise rapidement par le retour du courrier.

Le prix de la vignette *annuelle* valide du 1 novembre au 31 octobre est de **175 \$**. Dans la période de prévente (entre le 15 octobre et le 15 novembre), le prix de la vignette *annuelle* est à **160 \$** (escompte de 15 \$ sur le prix régulier). Vous pouvez vous procurer la vignette *annuelle* du Club Quad Nature Portneuf à compter du 15 octobre de chaque année.

Le prix de la vignette *estivale* valide du 1 mai au 31 octobre est de **100\$**. Vous pouvez vous procurer la vignette *estivale* du Club Quad Nature Portneuf à compter du 15 avril de chaque année.

Le prix du laissez-passer valide pour 3 jours et de 50 \$. Ce laissez-passer est disponible chez les dépositaires participants. Les agents de surveillance de sentier pourront exiger la production de ce laissez-passez en sentier, et ce, pour vérifier que le droit d'accès a été bel et bien été acquitté.

Si vous achetez une vignette *annuelle* ou *estivale* ou un laissez-passer dans le sentier auprès des agents de surveillance de sentier, des frais supplémentaires de 40\$ s'ajoutent aux prix indiqués.

Rappelez-vous, qu'avant de partir vous devez avoir en tout temps avec vous en sentier:

- Votre droit d'accès aux sentiers ou votre laissez-passer valide;
- Votre certificat d'immatriculation de votre véhicule hors route;
- Votre preuve d'assurance responsabilité civile d'un minimum de 500 000\$;
- Une preuve d'âge;
- Un certificat d'aptitude à la conduite d'un quad ou une autorisation à conduire;
- Un contrat de location ou un document du prêt du véhicule (s'il y a lieu);
- Tout l'équipement obligatoire prévu par la Loi sur les véhicules hors route, et ce, pour les véhicules construits après le 1er janvier 1998.

[Retour à la page d'accueil](#)



WWW.CLUBQUADNATURE.COM

Club Quad Nature Portneuf

FORMULE D'ADHÉSION

ou de

RENOUVELLEMENT DE CARTE DE MEMBRE

(S.V.P. compléter en lettres moulées)

IDENTIFICATION DU MEMBRE:

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____ App: _____

Ville: _____ Province: _____ Code Postal _____

Téléphone: (____) _____ - _____ Courriel: _____

Date de naissance: ____ / ____ / ____
jj mm aaaa

IDENTIFICATION DU QUAD:

Marque: _____ Modèle: _____ Année: _____

Cylindrée: _____ cc Numéro de plaque: _____ Province: _____

Série : _____

MODALITÉS DE PAIEMENT:

Pour effectuer votre paiement (carte de membre), envoyez un chèque ou un mandat-poste daté du jour de la date de la mise à la poste et payable à l'ordre du:

CLUB QUAD NATURE PORTNEUF

COÛT: Vignette annuelle: 175 \$ valide jusqu'au 31 octobre 2012 (160 \$ si posté avant le 15 novembre)
Vignette estivale 115 \$ valide entre le 15 avril et le 31 octobre 2012.

NOTE: Retournez le formulaire complété par la poste à l'adresse mentionnée au bas de la page. Votre carte de membre vous sera retournée par la poste aussitôt le chèque encaissé et confirmé. Les premières expéditions par la poste des vignettes auront lieu après le 20 octobre 2011. La date de l'estampe postale sur l'enveloppe déterminera si la demande a été transmise pendant la période de prévente.

S.V.P., N'ENVOYEZ AUCUN ARGENT COMPTANT PAR LA POSTE.

IMPORTANT

Pour tout renouvellement par la poste, vous devez lire l'information suivante et signer au bas du formulaire.

RENONCIATION

Sachant que l'activité récréative du QUAD représente en lui-même des risques de blessures corporelles et de dommages à des propriétés, le membre renonce, par la présente, en son nom et celui de ses héritiers, ayant droit, exécuteurs et administrateurs, à poursuivre pour toujours la Fédération québécoise des Clubs Quads (FQCQ) et ses clubs affiliés.

RÈGLEMENTS INTERNES

1. Les membres du Club doivent posséder des véhicules en règle et dûment immatriculés.
2. La Fédération se réserve le droit, avec l'accord du Club, de refuser ou d'expulser tout membre qui, pour des raisons graves, porterait atteinte à la crédibilité de la FQCQ ou du Club, et il en résultera l'annulation et la perte de son statut de membre sans remboursement.
3. Toute demande d'adhésion ou de renouvellement est non-remboursable.

SIGNATURE

Membre: _____
(signature)

Date: ____ / ____ / ____
jour mois année

Retournez ce formulaire dûment rempli à:

CLUB QUAD NATURE PORTNEUF
136, rue Défense-Nationale
St-Raymond (Québec) G3L 4Y2